

Editorial

Penser à long terme plutôt que se hâter



La numérisation est au cœur des discussions. Les nouvelles technologies imprègnent le monde du travail à une vitesse sans précédent. Aucune bran-

che n'échappe aux applications, robots et algorithmes. Le virage numérique a aussi un fort impact sur la formation, la recherche et l'innovation. Des nouveaux investissements ont été demandés pour cette transition. N'oublions toutefois pas tout ce qui se passe déjà dans le domaine FRI. Le numérique est une des priorités de l'actuel Message FRI 2017-2020. Il y a tout juste un an, les deux EPF ont inauguré un centre national pour la science des données. De nombreux projets sont en cours pour la promotion des branches MINT, depuis des années. Les développements dans le domaine de l'Open Access (voir l'article) répondent eux aussi à cet enjeu.

La transition numérique et ses défis doivent impérativement être un élément clé de la future politique FRI. Des progrès doivent être faits dans la cybersécurité, mais nous devons aussi nous pencher sur les conséquences de la numérisation sur le quotidien de la population et sur le monde du travail. Des investissements ciblés et à long terme sont nécessaires. Des fonds injectés à court terme ou de nouveaux plans sans moyens financiers n'ont aucun sens si en retour, nous économisons dans les contributions de base à la formation et à la recherche, année après année et malgré les milliards d'excédents.

Christine Bulliard-Marbach,
conseillère nationale,
présidente de la CSEC-N

Open Access

Réaliser la vision d'un libre accès à la recherche

Le mouvement «Open Access», en faveur d'un accès illimité et gratuit aux informations scientifiques, est en plein essor dans le monde entier. Les hautes écoles et les institutions de recherche suisses y participent. Une stratégie nationale prévoit que toutes les publications scientifiques financées par les deniers publics soient libres d'accès d'ici 2024. Avec la révision actuelle de la Loi sur le droit d'auteur (LDA), des conditions essentielles à la mise en œuvre de l'Open Access en Suisse peuvent être fixées.

Le domaine des publications scientifiques est en mutation. L'ouverture et le libre accès aux informations scientifiques gagnent en importance dans le monde entier. Ce principe, nommé «Open Access» (OA), signifie qu'aucune barrière financière, technique ou légale n'empêche l'accès à la littérature scientifique. Grâce aux technologies numériques de l'information, la vision de l'Open Access est aujourd'hui à portée de main. Les personnes intéressées peuvent accéder facilement aux résultats de recherche sur internet. L'OA facilite la

diffusion et la disponibilité du savoir, ainsi que son transfert vers l'économie. En outre, la transparence accrue pourrait améliorer l'efficacité de la recherche, car moins de projets seraient menés à double.

Le mouvement Open Access est une réaction de la communauté scientifique à la hausse rapide des prix demandés par les éditeurs pour l'accès aux revues scientifiques. Pour l'heure, les résultats des recherches financées par des fonds publics ne sont pas tous libres d'accès. C'est là que la stratégie nationale sur l'Open Access intervient. Cette dernière a été adoptée par la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses swissuniversities au printemps 2017, avec le soutien du Fonds national suisse (FNS). Son objectif est qu'en Suisse, toutes les publications scientifiques financées par de l'argent public soient libres d'accès d'ici 2024. Le FNS veut rendre tous les résultats des projets qu'il encourage disponibles gratuitement d'ici 2020.

Différents modèles Open Access sont appliqués à cet effet. Dans le modèle de la «voie dorée», la publication initiale de

Poser un cadre légal pour l'Open Access avec la révision de la LDA

Une mise en œuvre durable de la stratégie nationale sur l'Open Access requiert un cadre légal qui autorise et encourage les adaptations visées dans le domaine des publications scientifiques. La révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA), qui sera examinée par les Chambres fédérales en 2018, offre des points d'ancrage centraux. Le projet de loi prévoit que les textes et les données publiés puissent être utilisés gratuitement à des fins scientifiques (le dénommé «Text and Data Mining»). En revanche, il manque dans le projet de révision de la LDA un droit inconditionnel à la republication en libre accès de résultats de recherche (**droit à une seconde publication**). Cette condition serait indispensable à la pleine réalisation de la «voie verte» de l'Open Access.

l'article se fait directement dans une revue OA. Les frais de traitement d'article sont pris en charge par l'auteur lui-même, ou par une haute école ou un organisme d'en-

couragement de la recherche. La dénommée «voie verte» désigne la republication de contributions par le biais de bases de données et d'archives institutionnelles ou

spécialisées, après la parution de l'article dans une revue. En règle générale, cette deuxième publication a lieu après un certain délai.

Financement des hautes écoles cantonales

Modifier la LEHE demande une analyse précise

Lors de la session de printemps, le Conseil national se prononcera sur une motion de sa commission des finances (CdF-N), qui demande une modification de l'article 50 de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Cet article de loi porte sur les contributions fédérales octroyées aux hautes écoles cantonales. Il prévoit que dès le 1^{er} janvier 2020, la Confédération prenne en charge 20% des coûts de référence pour les universités cantonales et 30% pour les hautes écoles spécialisées. La majorité de la CdF-N veut éviter de telles contributions fixes et adapter l'article 50 au moyen d'une «disposition potestative». Elle le justifie par la croissance des dépenses liées par des lois, qui limitent la marge de

manœuvre financière du Conseil fédéral et du Parlement.

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Dans sa prise de position, il rappelle que la LEHE est le résultat d'un long processus politique. Les taux de contribution fixes aux hautes écoles cantonales et la sécurité de planification qu'ils offrent aux cantons vont de pair avec le rôle central de la Confédération dans le pilotage du système des hautes écoles. Le Conseil fédéral partage toutefois les préoccupations concernant l'augmentation des dépenses liées. Il souligne que plusieurs mesures visant à alléger le budget fédéral sont actuellement examinées. Parmi elles, des variantes pour assouplir les dépenses

liées dans l'art. 50 LEHE devraient être élaborées.

Les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation estiment que le moment n'est pas propice à une révision d'articles de la LEHE détachée du contexte global. Le modèle de financement en question entrera en vigueur en 2020. Les modifications de la LEHE demandent une analyse précise tenant compte de tout le système de formation, ainsi que des interactions entre la Confédération et les cantons. Les organes compétents de la politique de formation suisse doivent pouvoir participer à ces décisions, en particulier les commissions de la science, de l'éducation et de la culture des Chambres fédérales.

Horizon 2020

Bilan intermédiaire sur les encouragements de l'UE

Le programme cadre de recherche européen Horizon 2020 est arrivé à mi-parcours. La Commission européenne a dressé un bilan intermédiaire des trois premières années d'activité du plus grand programme de recherche au monde. Les indicateurs mettent en lumière à la fois une très forte demande d'encouragements et la haute qualité des projets. En effet, si plus de 48% des projets déposés sont jugés de qualité supérieure, la part de projets effectivement financés au cours des trois premières années n'est que de 12,6%.

Entre 2014 et 2016, plus de 13'900 projets réunissant environ 59'000 participations

ont été soutenus avec 24,8 milliards d'euros. La plupart des moyens financiers (39%) ont été octroyés à des hautes écoles; 27% ont été accordés à des projets d'entreprises privées. Les institutions de recherche ont reçu 26% des contributions et 8% ont été décernés à d'autres institutions.

Les Etats membres de l'UE représentent 91,1% des participations à des projets et les Etats associés – dont la Suisse – 6,9%. Les Etats tiers, eux, représentent 1,9% des participations à Horizon 2020. Entre 2014 et 2016, les scientifiques établis en Suisse ont obtenu un total de 1'470 participations – cela représente près de 2,5% de

toutes les participations, soit de loin le plus haut degré de participation parmi les Etats associés.

L'Union européenne prépare actuellement le 9^{ème} programme cadre de recherche, qui courra de 2021 à 2027. Le cadre financier devrait être plus important, afin qu'encore plus de projets d'excellence puissent être encouragés et que les taux de succès augmentent. Une autre priorité pourrait être l'encouragement d'innovations axées sur le marché. Le Conseil fédéral et le Parlement se prononceraient en 2020 sur l'association de la Suisse au prochain programme cadre de recherche. Ils décideront alors du crédit cadre correspondant.

EN BREF

Révision de la reconnaissance des diplômes d'enseignement

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) procède à une révision totale de ses règlements concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement à l'échelle suisse. Les différents règlements relatifs à la reconnaissance des diplômes des degrés primaire et secondaire, ainsi que des écoles de maturité seraient réunis dans un seul texte, qui les remplacerait. En outre, quelques adaptations seraient effectuées; certaines sont dues à la Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La CDIP a ouvert une procédure d'audition, qui court jusqu'à fin juin 2018.

Renforcer la coopération avec le Canada

Au cours des années à venir, la Suisse veut renforcer sa coopération bilatérale avec le Canada dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) – le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann – et le ministre canadien de l'innovation, des sciences et du développement économique – Navdeep Bains – ont signé une déclaration commune en ce sens.

Objectifs stratégiques 2018-2020 d'Innosuisse

Le Conseil fédéral a défini les objectifs stratégiques de l'agence pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse, pour les années 2018 à 2020. Un objectif central d'Innosuisse sera de renforcer la capacité d'innovation des petites et moyennes entreprises en Suisse. L'agence devra en outre soutenir les start-ups, mieux exploiter les résultats de la recherche fondamentale pour l'encouragement de l'innovation et assumer certaines tâches dans le domaine international. Innosuisse a repris les fonctions de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) le 1^{er} janvier 2018.

Mobilité: une base pour les projets pilotes extra-européens

Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle base juridique permettant de réaliser des projets pilotes de mobilité à des fins de formation en dehors de l'espace européen. La Confédération peut ainsi financer des projets conjoints avec des pays qui ne participent pas au programme européen de formation Erasmus+. La réglementation est inscrite, à titre expérimental, dans l'ordonnance relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité. Elle est limitée à trois ans et entrera en vigueur le 1^{er} mars 2018.

La CSEC-N approuve la révision de la LAGH

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a procédé à l'examen de la nouvelle Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH). Avec cette révision totale, la loi doit permettre d'adapter la législation aux progrès techniques et aux nouvelles offres commerciales en matière d'analyse génétique. En plus de diverses propositions de minorité, la majorité de la CSEC-N demande à son conseil d'adapter les réglementations concernant les analyses génétiques dans le cadre de rapports d'assurance et le transfert d'analyses à l'étranger. A l'unanimité, la commission propose à son conseil d'adopter le projet de loi.

2,9 millions de francs pour le centre de compétences 3RCC

En 2018-2020, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) soutiendra le centre national de compétences 3RCC à hauteur de 2,9 millions de francs. Ce dernier promeut l'application des principes 3R en matière d'expérimentation animale, qui contribuent à diminuer les contraintes imposées aux animaux, à réduire le nombre d'animaux utilisés et à remplacer l'expérimentation animale par d'autres méthodes. Le centre de compétences 3RCC est constitué en association et est rattaché à l'Université de Berne.

La CSSS-N veut introduire un article sur les projets pilotes

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a décidé, par 13 voix contre 6 et 3 abstentions, de déposer une initiative parlementaire visant à ajouter un article relatif aux projets pilotes dans la Loi sur les stupéfiants. Ce nouvel article de loi permettrait de mener des projets scientifiques pour évaluer des approches de régulation innovantes concernant la consommation récréative de cannabis. La commission réagit ainsi au refus de la réalisation d'une telle étude par manque de bases légales. La CSSS du Conseil des Etats va maintenant se pencher sur cette question.

Impressum

© Réseau FUTURE 2018

Münstergasse 64/66, 3011 Berne
T 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source.